Rapport de financement durable de la TD

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). Sixième banque en importance en Amérique du Nord en fonction de son actif[1], la TD offre ses services à des millions de clients. Ces services sont regroupés dans quatre principaux secteurs qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, comptant des millions de clients actifs du service en ligne et du service mobile. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

La TD a émis 3,7 milliards de dollars canadiens d'obligations vertes et durables depuis la première obligation verte de la Banque en 2014, comme l'indique la section Émissions de financement durable ci-dessous, en distribuant le produit dans des catégories admissibles d'obligations vertes et sociales définies dans le Cadre de financement durable de la TD. La TD a préparé ce Cadre conformément à l'International Capital Market Association (ICMA) qui fournit des normes internationales reconnues décrivant les pratiques gagnantes lors de l'émission d'instruments de financement pour atteindre des objectifs sociaux et environnementaux par l'intermédiaire de lignes directrices et de recommandations mondiales favorisant la transparence et la communication d'informations. Le présent rapport est préparé conformément au Cadre de financement durable et vise à remplacer les rapports annuels sur l'utilisation du produit, qui sont accessibles sur la page Web Ressources supplémentaires en matière de durabilité de la TD.

Programme de financement durable de la TD

La TD est un participant actif dans les marchés des capitaux durables depuis plus de 10 ans :

- **2014 :** La TD est devenue la première banque commerciale canadienne à émettre une obligation verte
- **2017 :** Publication du premier cadre de travail des Obligations vertes TD
- **2020 :** Mise à jour du Cadre de travail des obligations durables pour intégrer les activités sociales et émission de la toute première obligation durable fondée sur le taux SOFR[2]
- **2021 :** Émission d'une troisième obligation verte par l'intermédiaire d'un consortium de prise ferme composé d'entreprises appartenant à des minorités, à des femmes et à des anciens combattants
- **2024 :** Émission de la quatrième obligation verte de la TD en décembre 2023 qui a obtenu le Prix d'Environmental Finance dans la catégorie obligation verte de l'année – institution financière (2024)

Émissions de financement durable

Type d'émission	Montant émis	Date d'émission	Date d'échéance	Numéro ISIN
Obligations vertes	500 M$ CA	28 mars 2014	3 avr. 2017	CA891145N340
Obligations vertes	1 G$ US	7 sept. 2017	11 sept. 2020	US89114QBT40
Obligations durables	500 M$ US	23 sept. 2020	28 sept. 2023	US89114QCL05
Obligations vertes	500 M$ US	8 déc. 2021	13 déc. 2024	US89114TZK14
Obligations vertes	500 M$ US	11 déc. 2023	11 déc. 2026	US89115A2V36

Gestion du produit

Détermination et évaluation des actifs	Surveillance du portefeuille	Distribution du produit	Publication et assurance
Chaque trimestre, les secteurs d'exploitation déterminent les actifs potentiellement admissibles qui sont soumis à l'évaluation et à l'approbation du groupe d'examen du financement durable (GEFD).	Le GEFD entend vérifier la valeur globale des actifs admissibles du portefeuille d'actifs durables, avec pour objectif de la maintenir à un niveau égal ou supérieur au produit net provenant des instruments de financement durable en circulation.	À la fin de l'exercice financier (31 octobre), un montant égal au produit provenant des instruments de financement durable en circulation est affecté aux actifs admissibles[3].	Chaque année, la TD publie des rapports sur la distribution et, le cas échéant, sur les impacts connexes dans le cadre de la présentation de la série de rapports sur la durabilité de la TD. Elle entend également obtenir une assurance raisonnable sur la distribution du produit tiré des instruments de financement durable.

[1] La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord en fonction de son actif et elle offre ses services à plus de 27,9 millions de clients. Ces services sont regroupés dans quatre principaux secteurs qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde. Au 31 octobre 2024, les actifs de la TD totalisaient 2,06 billions de dollars.
[2] Taux de financement à un jour garanti.
[3] La TD a l'intention d'affecter au complet une somme égale au produit net dans les 18 mois suivant l'émission.

Rapport sur la distribution

Le produit net a été entièrement alloué à chaque obligation verte de 2021 et à chaque obligation verte de 2023, par catégorie admissible[4]. Il est possible de consulter la distribution du produit des instruments de financement durable arrivés à échéance au plus tard le 31 octobre 2024 sur le site Web de la TD.

Catégorie admissible	Produits distribués[5,6]		
Catégories environnementales	**Obligations vertes de 2021 (M$ US)**	**Obligations vertes de 2023 (M$ US)**	**Total des produits distribués (M$ US)**
Énergie renouvelable	139,9	157,6	297,4
Efficacité énergétique	34,0	17,6	51,6
Prévention et contrôle de la pollution	–	–	–
Gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable du territoire	13,1	–	13,1
Transport propre	159,4	145,2	304,6
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	–	23,0	23,0
Bâtiments écologiques	152,0	155,4	307,4
Total	**498,4 $[7,8]**	**498,8 $[9,10]**	**997,1 $**

Exemples de projets

Voici quelques exemples de financement à l'aide d'instruments de financement durable en circulation[11].

Énergie renouvelable	Bâtiments écologiques	Transport propre
Description : Facilités de crédit offertes à Sunrise Solar (une filiale de Brookfield Renewable) pour financer dans le Mississippi, l'Idaho et le Colorado, l'élaboration de trois projets d'énergie solaire d'une capacité de production combinée de 340 MW.	**Description :** La TD a fourni un financement à PCI Developments pour la construction d'un nouvel immeuble à usage mixte de 15 étages (Cambie Street & 41st Avenue). La propriété comprend des espaces commerciaux et de vente au détail sur les trois premiers étages, qui ont été loués par la TD, ainsi que 99 unités de location résidentielle et des commodités au-dessus. L'emplacement de l'immeuble permet d'accéder facilement aux commerces, aux transports en commun, aux parcs et aux écoles du quartier.	**Description :** Portefeuille de prêts pour voitures de tourisme électriques par l'intermédiaire de Financement auto TD aux États-Unis, qui répondent aux critères d'admissibilité du Cadre de travail des obligations durables de la TD.
Détails environnementaux : Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'énergie solaire joue un rôle essentiel dans la transition vers l'énergie propre à l'échelle mondiale. Une fois pleinement opérationnels, les trois projets fourniront au réseau de l'électricité carboneutre, ce qui réduira l'utilisation d'énergie produite à partir de sources à fortes émissions.	**Détails environnementaux :** Le bâtiment sera conforme à la norme (palier 3) de l'Energy Step Code de la Colombie-Britannique. Ce code fixe des normes de rendement et des exigences pour les nouvelles constructions en Colombie-Britannique afin d'atteindre des émissions nettes nulles dans la province[12].	**Détails environnementaux :** Selon l'AIE, les véhicules électriques constituent la technologie clé pour décarboniser le secteur du transport, qui compte pour environ un sixième des émissions mondiales.

[4] Les obligations vertes de 2021 et 2023 ont été émises en vertu du Cadre de travail des obligations durables de la TD. Pour en savoir plus sur les principes qui guident la distribution du produit, consultez le Cadre de travail des obligations durables de la TD. Produits distribués au 31 octobre 2024.
[5] Consultez le Rapport de certification associé au Rapport de financement durable de la TD 2024 d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
[6] Les totaux peuvent être inexacts en raison de l'arrondissement.
[7] Pour les obligations vertes de 2021, la TD a reçu un produit en espèces de 498 385 000 $ US après déduction des frais d'agence.
[8] Pour les obligations vertes de 2021, la proportion d'actifs admissibles financés ou refinancés pour la distribution du produit au 31 octobre 2024 était de 42 % et 58 %, respectivement.
[9] Pour les obligations vertes de 2023, la TD a reçu un produit en espèces de 498 750 000 $ US après déduction des frais d'agence.
[10] Pour les obligations vertes de 2023, la proportion d'actifs admissibles financés ou refinancés pour la distribution du produit au 31 octobre 2024 était de 36 % et 64 %, respectivement.
[11] Les renseignements et précisions ci-dessous ont été fournis ou confirmés par l'emprunteur pertinent et ne reposent pas sur les calculs ou données de la TD.
[12] Pour en savoir plus sur l'Energy Step Code de la Colombie-Britannique, visitez le https://energystepcode.ca/.

Rapport d'impact

Les indicateurs d'impact ci-dessous, tels qu'ils sont présentés dans le Cadre de financement durable de la TD, fournissent une estimation de certains résultats attendus sur les plans environnemental et social et qui sont associés à la distribution du produit provenant des instruments de financement durable en circulation.

Catégorie du projet	Indicateur d'impact	Unité	Incidence estimée du produit[13, 14, 15, 16, 17]		
Catégories d'obligations vertes admissibles			**Obligations vertes de 2021**	**Obligations vertes de 2023**	**Total**
Énergie renouvelable	Production d'énergie renouvelable annuelle	MWh	201 628	247 426	449 055
Efficacité énergétique	Économies d'énergie annuelles	MWh	S. O.	S. O.	S. O.
Bâtiments écologiques	Économies d'énergie annuelles	MWh	621	663	1 284
Transport propre	Nombre de véhicules de tourisme électriques financés	N^bre^	5 007	3 189	8 196
	Capacité des transports en commun	N^bre^	S. O.	S. O.	S. O.
Gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable du territoire	Nombre de projets financés	N^bre^	3	–	3
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	Nombre de projets financés	N^bre^	–	1	1

Les mesures d'impact sont estimées à l'aide des renseignements fournis par les clients et des renseignements accessibles au public. Les méthodes d'estimation des mesures d'impact sont résumées ci-dessous :

- Énergie renouvelable – Production d'énergie renouvelable annuelle estimée : la capacité de production d'énergie du projet (la puissance installée) est fournie par le client ou provient des renseignements accessibles au public. Ce nombre est multiplié par un facteur de capacité moyen : un rapport entre la production annuelle réelle d'énergie et la production annuelle maximale théorique d'énergie (la puissance installée), en utilisant les moyennes publiées par le gouvernement pour différents types d'énergie (énergie solaire, énergie éolienne, etc.). Le résultat est ensuite multiplié par la valeur proportionnelle de l'opération attribuée à la TD pour estimer la part de la TD dans la production d'énergie renouvelable annuelle.
- Bâtiments écologiques – Économies d'énergie annuelles estimées : la consommation d'énergie moyenne d'un bâtiment de taille similaire qui n'est pas certifié LEED est estimée à l'aide de données publiées par le gouvernement sur la consommation d'énergie par pied carré pour des bâtiments de différentes tailles. Ce montant est actualisé en fonction du pourcentage d'économies d'énergie annuelles réalisées grâce à la certification LEED pour un bâtiment de taille similaire, tel qu'il a été estimé et publié par LEED. Le résultat est ensuite multiplié par la valeur proportionnelle de l'opération attribuée à la TD pour estimer la part de la TD dans la réduction de la consommation d'énergie annuelle.
- Transport propre – Nombre de véhicules de tourisme électriques financés : le nombre de véhicules de tourisme électriques financés ou refinancés.
- Gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable du territoire – Nombre de projets financés : pour estimer la part de la TD, le nombre de projets financés ou refinancés est multiplié par la valeur proportionnelle de l'opération concernée attribuée à la TD.
- Gestion durable de l'eau et des eaux usées – Nombre de projets financés : pour estimer la part de la TD, le nombre de projets financés ou refinancés est multiplié par la valeur proportionnelle de l'opération concernée attribuée à la TD.

[13] Pour les installations utilisant le produit, les mesures d'impact tiennent compte de la part de prêt de la TD dans le projet. Pour les installations dont au moins 95 % des revenus sont tirés de sources conformes aux critères d'admissibilité du Cadre de travail des obligations durables de la TD, les mesures d'impact tiennent compte de la part de prêt de la TD dans la valeur de l'entreprise.

[14] Les résultats d'impact ont été estimés par un consultant tiers engagé par la TD, à l'exception du « nombre de véhicules de tourisme électriques financés » et du « nombre de projets financés », qui sont déclarés par la TD à partir des renseignements du client.

[15] Les mesures d'impact « économies d'énergie annuelles » et « capacité des transports en commun » indiquent S. O. (sans objet), car les projets admissibles figurant dans ces catégories n'ont pas encore été mis en œuvre.

[16] Il est prévu que les indicateurs fournissent une mesure de certains impacts environnementaux et sociaux qu'on attend d'un projet auquel les produits des obligations vertes ont été attribués, aux termes du Cadre de travail des obligations durables de la TD. Pour le moment, nous ne pouvons pas estimer de manière fiable les émissions de GES évitées ou réduites grâce à ces projets. Les entreprises qui émettent des obligations durables peuvent également investir dans d'autres projets et activités à fortes émissions de carbone. Dans la mesure du possible et sous réserve des obligations de confidentialité applicables, ainsi que d'autres obligations de confidentialité, la TD présentera chaque année un rapport dans lequel on trouvera des renseignements relatifs à certains impacts environnementaux et sociaux. Mesurer les impacts environnementaux et sociaux et produire des rapports sur ceux-ci est un exercice complexe et il n'existe actuellement aucune norme de déclaration harmonisée. Par conséquent, toute estimation des impacts environnementaux et sociaux est préliminaire et repose sur diverses hypothèses. Les impacts réels pourraient donc différer substantiellement de ces estimations. Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment à ces indicateurs, car certains facteurs de risque pourraient faire en sorte que les résultats soient sensiblement différents des attentes décrites dans un indicateur d'impact prospectif, notamment le risque que les projets admissibles ne soient pas terminés à l'intérieur d'une période définie, voire pas du tout, ou que les lecteurs n'obtiennent pas les résultats initialement prévus par la TD.

[17] Les totaux peuvent être inexacts en raison de l'arrondissement.

Mentions juridiques

Le présent Rapport de financement durable (le « document ») est fourni à titre informatif seulement et peut être modifié sans préavis. Après la date figurant sur ce document, La Banque Toronto-Dominion et ses filiales, désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »), ne seront aucunement responsables ou obligées de mettre à jour ou de réviser les énoncés qu'il contient à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs. Aucune assurance ni aucune garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera donnée relativement à l'exactitude, à la fiabilité et à l'exhaustivité de l'information contenue aux présentes ni à la pertinence des instruments de financement durable décrits aux présentes, quels qu'ils soient, pour répondre aux critères environnementaux, sociaux ou de durabilité. Les actifs admissibles décrits aux présentes peuvent ne pas répondre aux attentes en ce qui concerne l'utilisation du produit tiré des instruments de financement durable ou les avantages découlant de ces instruments. Par ailleurs, tout rapport cité dans le présent document peut contenir des critères de mesure et d'autres données obtenues de clients et d'autres tiers. Bien que la TD estime que ces sources sont fiables, elle peut ne pas pouvoir vérifier les données des tiers ni évaluer les hypothèses sous-jacentes utilisées par lesdites sources et elle ne peut garantir l'exactitude de ces données ou de ces hypothèses. Tout changement à ces données, notamment en raison des méthodologies de collecte et d'établissement des rapports, peut se traduire par des résultats assez différents de ceux contenus dans l'un ou l'autre des rapports. Aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, n'est ou ne sera assumée par la TD pour la perte ou les dommages, quels qu'ils soient, découlant directement ou indirectement de l'utilisation de l'information contenue aux présentes ou sur la foi du présent document.

Le présent document ne constitue, en rien ni en partie, une offre de vendre ou une invitation à acheter ou à souscrire un titre ou un autre instrument de la TD ou de ses sociétés affiliées, ou une invitation, une recommandation ou une incitation à participer à une activité d'investissement, et aucune partie du présent document ne doit servir de fondement à un contrat, à un engagement ou à une décision d'investissement, quels qu'ils soient. Les offres de vendre, les ventes, les invitations à acheter ou les achats de titres émis par la TD ou ses sociétés affiliées ne peuvent être faits qu'après préparation et distribution du matériel d'offres approprié, conformément aux lois, aux règlements, aux règles et aux pratiques du marché des territoires dans lesquels ces offres, invitations ou ventes sont faites. Il est recommandé d'obtenir des conseils professionnels avant de décider d'investir dans les valeurs mobilières.

Le présent document n'est pas destiné à être distribué aux personnes physiques ou morales de quelque territoire que ce soit et il n'est pas non plus destiné à leur utilisation, si la distribution ou l'utilisation est contraire aux lois et aux règlements du territoire en question.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la TD fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document ou auxquels il fait référence au sujet des activités, des objectifs économiques et liés à la durabilité (environnementaux, sociaux et de décarbonisation), de la vision, des engagements, des mesures et des cibles de la Banque. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les parties prenantes de la Banque à comprendre la vision, les objectifs, les mesures et les cibles de la TD ainsi que ses objectifs et ses répercussions liés à la durabilité, et peut ne pas convenir à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « anticiper », « aurait », « avoir l'intention de », « cible », « croire », « devrait », « estimer », « objectif », « perspective », « planifier », « possible », « potentiel », « pourrait », « prévoir », « projet », « s'attendre à », d'expressions similaires à ces termes, ou de leurs formes négatives. Cependant, ces termes ne sont pas les seuls moyens de repérer les énoncés prospectifs.

Par leur nature, les énoncés prospectifs s'appuient sur des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. En raison des limites et des incertitudes inhérentes à la climatologie, à la science de la durabilité, à l'analyse des risques et à la production de rapports, la Banque s'appuie sur divers critères, pratiques, taxonomies, méthodologies et normes du marché et fait des estimations et des hypothèses qu'elle croit raisonnables pour établir ses objectifs en matière de durabilité et ses critères d'admissibilité. Toutefois, il existe de nombreux facteurs que la Banque pourrait ne pas prévoir ou anticiper avec exactitude, ce qui pourrait avoir une incidence sur sa capacité à se livrer à des activités liées à la durabilité ou à obtenir les résultats escomptés dans ces énoncés prospectifs.

Ces facteurs comprennent l'absence d'une taxonomie normalisée pour les termes liés à la durabilité (notamment en matière de signification et de portée), l'absence de méthodologies normalisées pour la classification des activités liées à la durabilité ou l'évaluation de leurs répercussions, et la disponibilité de données complètes et de grande qualité (y compris celles des clients de la Banque, auprès desquels la Banque pourrait devoir obtenir des renseignements), les hypothèses sous-jacentes aux scénarios de décarbonisation des tiers, les tendances économiques (y compris les variations des taux d'intérêt), les fluctuations de la valeur des entreprises des clients de la Banque, les régimes réglementaires nationaux et internationaux applicables, la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (dont les entreprises, les institutions financières ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales), le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de nouveaux procédés de fabrication, les mesures frontalières et la disponibilité de solutions propres au secteur, entre autres événements ou conditions imprévus.

Des renseignements supplémentaires concernant les hypothèses, les risques et les incertitudes sur lesquels sont fondés les énoncés prospectifs de la Banque se trouvent dans la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2024 de la TD, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com/fr. Ces facteurs, ainsi que d'autres, peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes de la Banque et peuvent amener la TD à modifier ses énoncés prospectifs, y compris les énoncés associés à ses objectifs liés à la durabilité.

Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque. Il ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Mise en garde supplémentaire à l'égard des déclarations relatives à la durabilité

La Banque met également en garde les lecteurs contre les déclarations relatives à la durabilité contenues dans le présent document :

- La signification et la portée des termes « durabilité », « investissement durable », « finance durable », « ESG », « carboneutralité », « décarbonisation », « émissions nettes nulles » ou de termes

semblables, des taxonomies, des méthodologies, des critères et des normes évoluent. Par conséquent, l'utilisation de ces termes par la Banque peut varier au fil du temps pour refléter cette évolution. Toute mention de ces termes dans le présent document est destinée à faire référence aux critères définis à l'interne par la Banque et non à une norme volontaire ou à une définition réglementaire propre à un territoire qui pourrait exister.

- Il pourrait y avoir des changements dans les pratiques, les taxonomies, les méthodologies, les critères et les normes du marché que les organismes de réglementation, les organisations non gouvernementales, le secteur financier, la société civile, la Banque et ses clients utilisent pour classifier, mesurer et vérifier les opérations financières et les activités environnementales, sociales et de décarbonisation, ainsi que pour en faire le suivi et en déterminer l'admissibilité, afin de les inclure dans les activités liées à la durabilité de la Banque, ou pour évaluer les répercussions de telles activités. Dans certains cas, ces pratiques, taxonomies, méthodologies, critères et normes du marché n'existent pas encore.
- Dans le cadre de ses activités de financement durable et de leur suivi, la Banque doit se fier aux données obtenues des clients et d'autres sources tierces. L'utilisation des données de tiers par la TD ne doit pas être considérée comme une approbation du tiers ou de ses données ni être interprétée comme l'octroi d'une forme quelconque de propriété intellectuelle. Bien que la Banque estime que ces sources sont fiables, elle n'a vérifié aucune donnée externe de façon indépendante, ni évalué les hypothèses sous-jacentes utilisées par lesdites sources externes et ne peut garantir l'exactitude de ces données ou de ces hypothèses de tiers. Les données utilisées par la Banque dans le cadre de ses activités liées à la durabilité, notamment pour évaluer l'utilisation prévue du capital par les clients, peuvent donc être limitées sur le plan de la qualité, indisponibles ou incohérentes dans certains secteurs. Certaines données de tiers peuvent également changer à mesure de l'évolution des pratiques, taxonomies, méthodologies, critères et normes du marché. Ces facteurs et les incertitudes connexes peuvent avoir une incidence importante sur les activités liées à la durabilité de la Banque et la capacité de cette dernière à s'y livrer.
- À moins d'indication contraire, les renseignements contenus dans le présent document n'ont pas fait l'objet d'un audit. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (EY) a effectué une mission d'assurance limitée d'une série d'indicateurs de rendement de la Banque au chapitre de la durabilité, comme il est indiqué dans le Rapport de certification indépendant sur les indicateurs de durabilité 2024 d'EY, ainsi qu'une mission d'assurance raisonnable de l'utilisation par la Banque du produit net relatif à ses obligations vertes émises en 2021 et en 2023, comme il est indiqué dans le Rapport de certification relatif au Rapport de financement durable de la TD 2024 d'EY. Les autres renseignements contenus dans le présent document n'ont pas fait l'objet d'une mission d'examen. Pour en savoir plus sur l'étendue des travaux d'EY, cliquez sur les liens des rapports de certification ci-dessus.

Mentions supplémentaires

Le présent document vise à fournir des renseignements sous un angle différent et de manière plus détaillée que ceux qui doivent être inclus dans les documents réglementaires déposés. Par ailleurs, les renseignements contenus aux présentes ne doivent pas nécessairement être interprétés comme ayant le caractère significatif des informations à fournir dans les documents déposés aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Le présent document ne doit pas être utilisé comme base pour négocier des titres de la Banque ou prendre n'importe quelle autre décision de placement. Ce document ne constitue pas un conseil d'ordre financier, juridique ou fiscal ni un conseil en placement, de professionnel ou d'expert. Aucune assurance ni aucune garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera donnée relativement à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'exhaustivité de l'information contenue aux présentes. Le document peut contenir des adresses de sites Web ou des hyperliens vers des sites Web qui ne sont ni détenus ni contrôlés par la Banque. Ces adresses ou hyperliens sont fournis uniquement pour la commodité du destinataire; le contenu des sites Web de tiers dont le lien est fourni n'est en aucun cas inclus ou nommé en référence dans le présent document. La Banque n'est pas responsable de ces sites Web ni de leur contenu, ni de toute perte ou tout dommage pouvant découler de leur utilisation. Si vous décidez d'accéder à tout site Web de tiers dont le lien est fourni dans ce document, vous le faites à vos propres risques et vous devez vous conformer aux modalités de ces sites Web.

Mars 2025